



Département Ressources
Direction des finances

CONSEIL DE TERRITOIRE

Du 9 février 2021

Affaire n° 1

Rapporteur(s) : Hervé CHEVREAU

Budget primitif 2021 du budget principal

Suivi : Sam REVEL
Commission 1 : -
Commission 2 : -
Commission 3 : -
Commission 4 : -
Bureau Délibératif : -
Bureau : -
Conseil : 9 février 2021

Le débat d'orientations budgétaires en Conseil de Territoire le 19 janvier 2021 a défini les enjeux pour le budget 2021 : préserver des marges de manœuvre dans un contexte économique, financier et institutionnel incertain pour se donner la capacité collective de faire des choix à travers l'actualisation du projet de territoire, le pacte financier et fiscal et la définition du plan d'investissements de mandat qu'il reste à construire au cours du 1^{er} semestre 2021.

Ce budget 2021 est ainsi un budget de transition et a été bâti dans la perspective de préserver notre capacité financière tout en marquant des premières priorités.

Pour y parvenir, des marges de manœuvre ont été dégagées par un ajustement des crédits au plus près des besoins et par un travail de revisite de nos modes de faire, tout en tenant compte des contraintes qui pèsent sur nos recettes et nos dépenses, notamment dans le domaine des déchets ménagers, ainsi que des projets opérationnellement engagés.

Ces marges de manœuvre sont réparties entre :

- l'inscription de nouvelles priorités, en mettant l'accent sur l'enjeu prioritaire d'améliorer le cadre de vie, en renforçant les moyens dédiés à nos interventions sur l'espace public tant en fonctionnement, en ressources humaines qu'en investissement
- l'amélioration de notre équilibre budgétaire par un accroissement de l'épargne brute et un désendettement, pour nous laisser la capacité à inscrire de nouvelles priorités dans le plan d'investissement de mandat et à l'occasion des futures préparations budgétaires

1. La section de fonctionnement

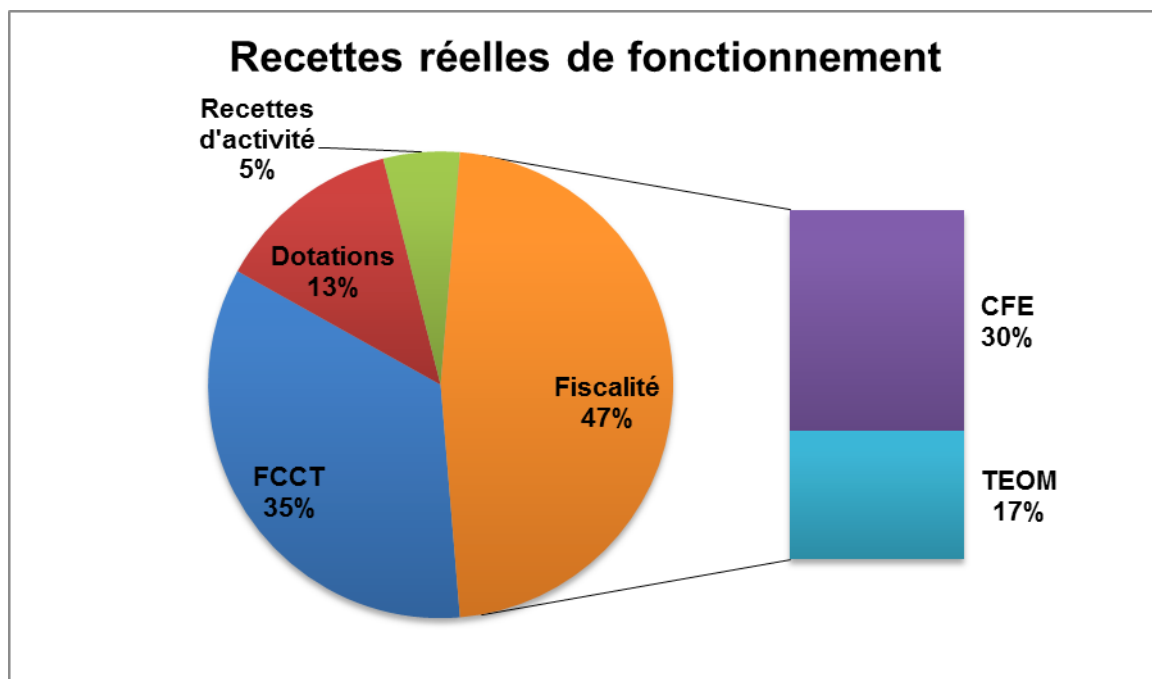
1.1. Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement sont proposées pour un montant de 348,1 M € en évolution de +1,5% par rapport au BP 2020.

	BP 2020	BP 2021	Evolution
Fiscalité	171,3	165,2	-3,5%
<i>dont CFE</i>	115,1	104,2	-9,5%
<i>dont TEOM</i>	54,5	60,3	10,5%
<i>dont autres recettes fiscales</i>	1,7	0,7	-58,8%
FCCT	119,5	119,7	0,2%
Dotations	33,1	44,9	35,4%
Recettes d'activité	19,1	18,4	-3,8%
<i>dont subventions reçues</i>	9,1	8,9	-2,3%
<i>dont produits des services</i>	10,0	9,5	-5,1%
TOTAL	343,1	348,1	1,5%

Cette hausse apparente des recettes masque une dynamique en réalité moins favorable pour l'EPT puisqu'elle est largement liée à l'augmentation du produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) dont le produit sert à financer exclusivement les dépenses liées à cette compétence, elles-mêmes en forte hausse. En dehors de cette progression, les recettes réelles de fonctionnement connaissent une baisse globale de -0,7 M€.

Les recettes de fonctionnement se répartissent de la manière suivante :



1.1.1. Les recettes fiscales

Le produit fiscal de Plaine Commune est composé essentiellement de la cotisation foncière des entreprises (CFE), composante de la contribution économique territoriale (CET) acquittée par les entreprises et calculée sur la base des valeurs locatives de leurs locaux. L'EPT perçoit aussi la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), mais celle-ci est exclusivement affectée à la compétence de collecte et de traitement des déchets. Enfin, Plaine Commune perçoit la taxe de séjour reversée par les hébergeurs de tourisme du territoire.

➤ Cotisation foncière des entreprises (CFE)

Suite à la mobilisation des territoires, et conformément aux orientations du vœu adopté par le Conseil de territoire du 9 septembre 2020, la loi de finances pour 2021 prolonge le statu quo actuel jusqu'en 2023 dans lequel la Métropole du Grand Paris (MGP) conserve la CVAE et les EPT gardent la DFE ainsi que la dotation d'intercommunalité.

Néanmoins, la loi prévoit, afin d'atténuer les effets de la crise économique actuelle sur la perte de produit de CVAE de la Métropole du Grand Paris, un transfert à la Métropole des deux tiers de la croissance du produit de CFE perçu entre 2020 et 2021. Cette éventuelle perte de recettes sera à prendre en compte lorsque le montant de la CFE 2021 sera connu de manière définitive et elle pourra faire l'objet d'une évolution en décision modificative en cours d'année.

Les bases prévisionnelles de fiscalité n'ayant pas encore été notifiées par les services fiscaux, le produit de CFE 2021 est estimé à partir des bases de l'année 2020 et des éléments prévisionnels connus à ce jour.

Après une année 2020 marquée par une hausse des bases de 3,3%, celles-ci devraient connaître une forte baisse en 2021 en tenant compte :

- De l'abattement de 50% sur la valeur locative des locaux industriels voté en loi de finances pour 2021 (-11,8 M€), intégralement compensé par l'Etat à travers les dotations de compensation ;
- De la dynamique des entreprises dites « dominantes », qui représentent environ 80% des bases taxables de l'année précédente, estimée à +1,7% à partir des fichiers transmis par la DDFIP ;
- De la revalorisation des tarifs pour 2021 transmis par la DDFIP (0,29%) : depuis la réforme des valeurs locatives, il n'y plus de coefficient de revalorisation appliquée sur les bases mais une mise à jour des tarifs, censée correspondre à la réalité du marché locatif ;

En tenant compte d'un maintien du taux à 38,49%, le produit 2021 de CFE est donc estimé à 104,2 M€, en baisse de -9,5% par rapport au BP 2020. Sans tenir compte de l'abattement sur les locaux industriels, le produit de CFE serait estimé en légère hausse de +0,7%.

➤ *Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)*

La TEOM finance exclusivement le service de collecte et de traitement des ordures ménagères (la TEOM ne peut financer le traitement des déchets industriels banaux financé par une redevance versée par les entreprises).

Le produit de TEOM attendu est de 60 271 811 € € pour financer le coût du service de collecte et de traitement des ordures ménagères (crédits d'activité et masse salariale), en forte hausse liée à la révision des prix du marché de collecte et au coût de traitement appliqué par le SYCTOM (cf. infra)

Les collectivités doivent transmettre la délibération adoptant les nouveaux taux de fiscalité aux services de l'Etat avant le 15 avril. Ainsi, il est proposé de voter effectivement les taux de TEOM lors du Conseil de territoire du 13 avril après avoir reçu les notifications des bases pour l'année en cours (non parvenues à ce jour) ainsi que le montant exact de l'évolution des tarifs du SYCTOM, ce qui permettra de voter des taux au plus proches des recettes attendues.

En tout état de cause, en tenant compte d'une hypothèse d'évolution des bases de 1,6%, il sera nécessaire de faire évoluer le taux de la TEOM de manière significative compte tenu de l'augmentation des dépenses, de l'ordre de 10 points, occasionnant une augmentation en moyenne de 45 € par ménage et par an. Il est précisé que le taux de TEOM est identique pour toutes les villes du territoire, à l'exception de celui de Saint-Ouen qui est en cours d'harmonisation (la délibération du conseil communautaire du 17 septembre 2013 prévoit une harmonisation des taux sur une période de 9 ans au maximum à compter de 2014)

➤ *Taxe de séjour*

La taxe de séjour est payée par les vacanciers aux hébergeurs de tourisme qui la reverse ensuite à l'EPT.

Le produit 2021 de la taxe de séjour est estimé à 700 000 €, en forte baisse par rapport au montant inscrit au BP 2020 (-1 M€) pour tenir compte du contexte sanitaire actuel et de ses effets majeurs sur le tourisme.

La loi de finances pour 2021 permet de dé plafonner les tarifs appliqués aux hébergements non classés

(de type meublé touristiques Airbnb). Il est proposé d'étudier l'opportunité et les impacts de cette mesure ainsi que de revisiter l'ensemble de la politique tarifaire afin de pouvoir se prononcer sur une éventuelle évolution des tarifs avant le 1^{er} juillet 2021, date limite de vote des tarifs de la taxe de séjour. Les effets sur les recettes seraient alors pris en compte dans une décision modificative en cours d'exercice.

1.1.2. Le fonds de compensation des charges territoriales (FCCT) et autres dotations

La commission locale d'évaluation des charges territoriales s'est réunie le 27 janvier 2021 et a rendu son avis sur le projet de budget 2021 et le montant du fonds de compensation des charges territoriales.

En l'absence d'évolutions majeures, le FCCT provisoire n'évolue que de la revalorisation liée à l'inflation (+0,2%) sur une partie de la 1^e part correspondant à la fiscalité antérieurement perçue par l'EPT et sur la 5^e part liée aux conventions de mise à disposition.

Le FCCT provisoire 2021 par ville s'établit de la manière suivante :

	TOTAL FCCT 2021 PROVISOIRE
Aubervilliers	18 706 655
Epinay	9 827 588
Ile-Saint-Denis	1 612 608
La Courneuve	13 495 269
Pierrefitte	4 285 866
Saint-Denis	39 900 108
Saint-Ouen	24 072 626
Stains	5 688 314
Villetaneuse	2 111 593
TOTAL	119 700 626

Un rapport et une délibération spécifiques sont proposés au vote du Conseil de Territoire du 9 février et détaillent les modalités de calcul de ce fonds.

1.1.3. Dotations de compensation et de péréquation

➤ *Dotations de compensation*

La majeure partie des dotations versées par l'Etat correspondent aux dotations de compensation de perte de ressources engendrée par la réforme de la taxe professionnelle. Il s'agit :

- de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)
- du Fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR)

Ces dotations, en principe figées depuis la réforme, sont depuis 2019 intégrées dans les variables d'ajustement du budget de l'Etat pour financer notamment la hausse de la péréquation. La DCRTP a ainsi connu une minoration de -85 000 € en 2020, portant son montant à 7,9 M€. Le FNGIR est, quant à lui, stable par rapport à 2020 (15,4 M€).

Les allocations compensatrices sont versées par l'Etat aux collectivités territoriales pour compenser la perte de produit fiscal local engendrée par les dispositifs d'exonération fiscale accordés par l'Etat aux contribuables. Le montant global des allocations compensatrices s'élève à 14,7 M€ en 2021, en forte hausse par rapport à 2020, avec notamment :

- 11,8 M€ pour l'abattement de 50% sur la valeur locative des locaux industriels voté en loi de finances pour 2021 ;

- 2,5 M€ pour l'exonération de cotisation minimum pour les entreprises au chiffre d'affaires inférieur à 5 000 € ;
- 240 000 € pour les entreprises situées en quartier prioritaire de la politique de la ville.

➤ *Fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC)*

Plaine Commune est à la fois contributeur et bénéficiaire du fonds. Si, jusqu'en 2016, le bénéfice du FPIC permettait d'atténuer le prélèvement, Plaine Commune est particulièrement pénalisée par la hausse de la contribution ces dernières années, mettant ainsi en évidence l'inadaptation de ce dispositif à notre réalité territoriale.

En effet, le prélèvement et la dotation du FPIC sont répartis entre l'EPT et les communes membres mais les règles de répartition de droit commun conduisent en fait, d'une part, à faire supporter l'essentiel du prélèvement par l'EPT car 8 villes sur 9 sont éligibles à la DSU cible et, d'autre part, à priver l'EPT de la croissance du versement depuis 2015, puisque son montant est figé suite au passage de communauté d'agglomération à EPT.

Pour 2021, la loi de finances ne prévoit pas de hausse du fonds au niveau national. La contribution nette pour Plaine Commune est estimée à hauteur de 1,8 M € dans l'attente de la notification des montants notifiés et d'une décision à prendre dans le cadre de l'élaboration du pacte financier et fiscal sur leur répartition entre l'EPT et les villes.

	2020 (notifié)	2021 (estimé)
Prélèvement FPIC	-6 458 021	-6 458 021
Reversement FPIC	13 859 029	13 859 029
solde territoire (EPT + villes)	7 401 008	7 401 008
Evolution	15,2%	0,0%
Prélèvement Plaine Commune	-5 915 952	-5 915 952
Reversement Plaine Commune	4 090 910	4 090 910
Solde Plaine Commune	-1 825 041	-1 825 041

➤ *FCTVA*

Le produit de FCTVA en fonctionnement est estimé à un niveau stable par rapport à 2020 à hauteur de 2,8 M€.

1.1.4. Les recettes d'activité

Les recettes d'activité sont proposées pour un montant global de 18,4 M €, en baisse de -3,9%.

Recettes d'activité	BP 2020	Proposition BP 2021	Evolution 2020/2021
Subventions	9 124 190	8 886 609	-2,6%
Produits des services	9 166 651	8 654 932	-5,6%
Autres recettes de gestion	820 500	826 000	0,7%
Total recettes d'activité	19 111 341	18 367 541	-3,9%

➤ *Les produits des services et autres recettes de gestion*

Les produits des services sont estimés à hauteur de 8,7 M€ en baisse de -5,6% par rapport à 2020. Il s'agit notamment de l'ajustement du montant de la redevance spéciale pour les DAE (déchets d'activité économique) au réalisé 2020 (-0,45 M€).

On retrouve dans cette catégorie le produit des redevances d'occupation du domaine public (RODP = 3,2 M€). Ce produit est stable par rapport à 2020 malgré la décision prise d'exonérer les occupations liées à

une activité économique ou commerciale (terrasses, étalages, enseignes, commerces ambulants...) suite à la crise sanitaire. En effet, ces dernières représentent 12,5% du produit total des RODP (400 k€). Les principaux produits issus de ces redevances émanent :

- des occupations temporaires accordées lors de travaux sur le domaine public (bennes, palissades de chantier, échafaudages...) ou des occupations permanentes et à usage privatif du domaine public (bateau, entrée charretière, ouvrages dans et sur le domaine public...), dont le tarif a été voté en augmentation du 2% au conseil de territoire du 15 décembre dernier. Le produit attendu s'élève à 1,4 M€ environ
- de la redevance versée par le sipprec pour l'occupation du domaine public par les réseaux qu'il gère, actualisée annuellement (1 M€)
- des redevances versées pour le mobilier urbain et l'éclairage (400 k€ environ)

Les autres recettes de gestion sont à niveau stable par rapport au BP 2020 (0,8 M€) et comprennent entre autres les loyers perçus par la collectivité.

➤ *Les subventions reçues*

Les subventions affichent une baisse de -2,6% par rapport à 2020 liée notamment au report anticipé d'événements générateurs de recettes au développement économique dans le contexte sanitaire actuel (-0,1 M€) et à la baisse des subventions pour la masse salariale de la direction de l'emploi et de l'insertion en raison de la fin de la programmation FSE 2014-2020 (-0,2 M€).

1.2. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement (dépenses de gestion, dépenses de transfert et frais financiers) sont proposées pour un montant global de 293 M€ en évolution de +1,7% par rapport au budget primitif 2020.

	BP 2020	BP 2021	Evolution BP 2020/BP 2021
Dépenses de gestion	219 301 242	223 646 682	2,0%
<i>dont crédits d'activité</i>	122 003 712	126 355 885	3,6%
<i>dont masse salariale</i>	97 297 530	97 333 082	0,0%
Dépenses de transfert	63 127 197	62 684 655	-0,7%
Frais financiers	7 541 750	6 645 440	-11,9%
TOTAL DEPENSES RELLES DE FONCTIONNEMENT	289 970 189	293 019 062	1,7%

1.2.1. Les dépenses de gestion

Les dépenses de gestion correspondent aux dépenses directement affectées à la mise en œuvre des politiques publiques et représentent 76% des dépenses de fonctionnement. Elles sont composées des crédits d'activités et de la masse salariale.

Globalement, elles sont proposées pour un montant de 223,6 M€, en évolution de +2% par rapport à l'année précédente. L'évolution des dépenses de gestion 2021 est principalement liée à la hausse des dépenses de la compétence ordures ménagères (+9,9%). Hors ordures ménagères, la recherche d'économies lors de la préparation budgétaire permet de proposer des dépenses de gestion 2021 en baisse de -0,7% par rapport au BP 2020, tout en tenant compte de mesures nouvelles aussi bien pour les crédits d'activité que pour la masse salariale

➤ *Les crédits d'activité*

Les crédits d'activité 2021 sont proposés pour un montant global de 126,3 M€, en hausse de +3,6% par rapport à 2020. Il convient toutefois de distinguer le budget des déchets ménagers qui augmente significativement et représente près de 45% des crédits d'activité.

Les crédits d'activité hors OM

Hors déchets ménagers, les crédits d'activités sont proposés pour un montant de 69,7 M€, en diminution de -1,6% par rapport au BP 2020.

Avant mesures nouvelles (qui représentent un volume de 0,9 M€), un effort conséquent d'économies a permis de proposer un volume de crédits d'activité hors ordures ménagères en baisse de -2,8% sans remise en cause des actions et des politiques publiques.

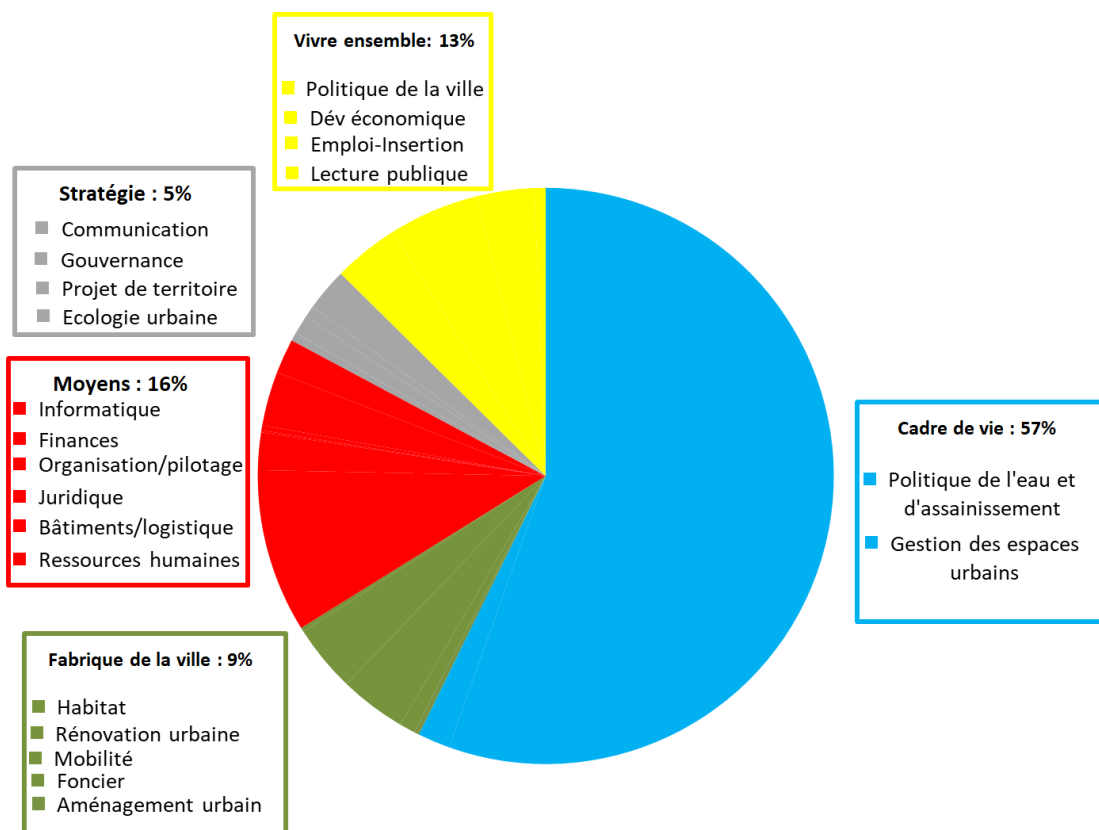
Cela a été permis par :

- La prise en compte des taux de réalisation constatés les années précédentes, inférieurs aux prévisions ;
- De nouvelles approches de mise en œuvre de nos politiques publiques et actions, permettant de basculer des crédits de la section de fonctionnement à la section d'investissement ou de diminuer le coût de réalisation des prestations. C'est notamment le cas pour l'éclairage public pour lequel il est prévu un programme de remplacement par des LED (cf. infra) plutôt que des remplacements au fur et à mesure des pannes, occasionnant ainsi un allègement du fonctionnement de 416 k€. De la même façon, en matière d'entretien du cadre de vie, une évolution des modalités de gestion des espaces verts (tontes et tailles, choix des végétaux, etc.) permet de dégager des économies à hauteur d'environ 300 k€ ;
- Le redimensionnement de certaines actions, en matière de communication ou d'évènements par exemple ;
- L'association des partenaires de la collectivité à travers une baisse de 3% du volume global subventions, qui sera mise en œuvre de façon à tenir compte de la solidité financière des structures financées. Cela représente une économie de 250 k€.

Les économies ainsi réalisées permettent de tenir compte des développements contraints (augmentation de la superficie des surfaces à entretenir notamment) et de redonner des moyens supplémentaires aux actions en faveur du cadre de vie, dont le budget de fonctionnement progresse de +1,7% (+642 k€) pour permettre de développer des actions de quotidienneté et d'amélioration de l'entretien des espaces publics comme l'attendent les habitants du territoire.

D'autres actions font également l'objet de développements nouveaux ou d'actions nouvelles. Il s'agit ainsi de prévoir les études pour permettre de décider des orientations en matière de développement commercial ou hôtelier mais également pour rendre opérationnel un plan d'action de lutte contre le changement climatique au niveau territorial, de développer le soutien à l'économie sociale et solidaire ou de renforcer nos actions en matière d'emploi et d'insertion en facilitant l'alternance.

A l'issue de ces propositions, la répartition entre politiques publiques s'établit de la manière suivante, avec une nette prédominance des politiques publiques dédiées à la gestion des espaces publics.



Les crédits d'activité OM

Les crédits d'activité de la compétence ordures ménagères sont quant à eux proposés en hausse de 9,9% par rapport à 2020 (56,7 M€).

Le budget de fonctionnement relatif aux déchets ménagers est composé à parts égales (environ 44%) entre la collecte et le traitement des déchets, le reste étant dédié au fonctionnement des 3 déchetteries, à la maintenance des bacs et des colonnes enterrés ainsi qu'aux actions de prévention et aux frais d'études.

L'évolution proposée en 2021 est liée à des augmentations de coûts très contraintes :

- Pour la collecte, la révision des prix sur le marché occasionne une hausse de +1 M€ ;
- Pour le traitement, le coût appliqué par le SYCTOM entraîne une hausse de près de +3,5 M€ sous l'effet de l'augmentation de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) et de la stratégie pluriannuelle du syndicat ;
- Pour les déchetteries, la hausse de la TGAP entraîne également un surcoût estimé à +0,3 M€.

➤ La masse salariale

Avant mesures nouvelles, l'ajustement de la prévision au plus près de la réalisation de l'an passé permet d'absorber le glissement vieillesse-technicité (GVT) tout en respectant le cadrage fixé de -1% s'établissant ainsi à 96,3 M€.

A cela sont proposées des mesures nouvelles à hauteur de +0,9 M€. D'une part, des réajustements de la masse salariale sont opérés pour permettre une meilleure couverture des postes, c'est-à-dire recruter sur les postes actuellement vacants et ainsi garantir une disponibilité accrue des effectifs par rapport aux dernières années. Ces +0,7 M€ de crédits supplémentaires seront ventilés principalement vers les directions du cadre de vie mais aussi vers les directions prioritaires ayant les plus forts taux de vacance

de postes.

D'autre part, sont proposées les 9 créations de postes suivantes pour un montant estimé de +0,2 M€ sur 2021 :

- 1 poste de chargé de mission infractions à la direction de l'urbanisme réglementaire pour l'UT de Saint-Denis (coût du poste compensé via le FCCT car à la charge de la ville du fait de la compétence communale) ;
- 1 poste de directeur des finances adjoint ;
- 1 poste de responsable administratif et financier à la direction des bâtiments et de la logistique ;
- 1 poste de technicien logistique à la direction des bâtiments et de la logistique ;
- 4 postes de techniciens et de chefs d'équipe dans les UT du cadre de vie afin d'homogénéiser les taux d'encadrement;
- 1 poste de technicien afin de renforcer le suivi des chantiers liés aux jeux olympiques et aux futures gares du Grand Paris Express

A l'issue de ces propositions, la masse salariale est estimée pour un montant de 97,3 M€ soit un niveau stable par rapport au BP 2020. Elle permet de tenir compte :

- De 2 107 postes permanents prévus au tableau des emplois ;
- D'une enveloppe de 3,5 M€ permettant de recourir à des remplaçants et des renforts ;
- D'une enveloppe de 0,5 M€ correspondant aux vacataires et aux pigistes (principalement pour la lecture publique et la direction de la communication et des partenariats culturels) ;
- D'une enveloppe de 0,5 M€ pour les allocations chômage ;
- De 262 k€ pour la médecine professionnelle.

1.2.2. Les dépenses de transfert

➤ *La dotation d'équilibre à la MGP*

La dotation d'équilibre a été instituée pour neutraliser les paniers de ressources des EPT et de la MGP.

En l'absence d'évolution de l'architecture institutionnelle métropolitaine, la loi de finances pour 2021 a acté le décalage jusqu'en 2023 du transfert de la dotation d'intercommunalité (5,7 M€ pour Plaine Commune) à la MGP. En contrepartie, la MGP ne versera pas de dotation de soutien à l'investissement territorial.

Dans ce cadre, la dotation d'équilibre versée à la MGP est estimée stable par rapport à 2020, soit 56,6 M€.

➤ *Le fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC)*

Le reversement au titre du FPIC est proposé pour un montant de 5,9 M € (cf. supra).

➤ *Le reversement de la taxe de séjour au département et à la SGP*

La loi de finances pour 2019 a instauré une part additionnelle à la taxe de séjour de 15% pour financer la Société du Grand Paris et le Conseil départemental avait instauré une part additionnelle de 10%. Le reversement de la taxe de séjour est inscrit pour 2021 à hauteur de 200 000 €.

1.2.3. Les frais financiers

L'encours de dette s'élève au 1^{er} janvier 2021 à 387,8 M€ en baisse de -2,5% par rapport à 2020.

Frais financiers	BP 2020	BP 2021	Evolution
Dette transférées des villes	361 750	310 761	-14,1%
Intérêts	7 100 000	6 224 679	-12,3%
Intérêts courus non échus	50 000	50 000	0,0%
Intérêts des lignes de trésorerie	30 000	60 000	100,0%
TOTAL	7 541 750	6 645 440	-11,88%

Le montant des frais financiers (en fonctionnement) est proposé à hauteur de 6,6 M€ en baisse de près de 12% par rapport à 2020.

Cette baisse est principalement liée à la réduction des intérêts du fait du niveau bas des taux sur les derniers emprunts souscrits à taux fixe ainsi que sur les emprunts à taux variable. Dans une moindre mesure, les frais financiers sur la dette transférée des villes diminuent également avec le remboursement progressif de celle-ci.

Les crédits proposés pour les intérêts des lignes de trésorerie sont en revanche en augmentation pour répondre aux nouveaux besoins du fait des importants décaissements prévus en 2021 notamment sur l'opération du franchissement urbain Pleyel.

Un rapport détaillé sur la gestion de la dette sera présenté lors du vote du compte administratif.

2. La section d'investissement

2.1. Les dépenses et recettes d'équipement

Un plan d'investissement de mandat sera élaboré au 1^{er} semestre 2021 et tiendra compte de notre capacité réelle à investir, des dynamiques en cours et des priorités nouvelles.

Dans l'attente de l'élaboration du plan d'investissement de mandat, les dépenses et recettes d'équipement pour 2021 sont proposées sur la base du dernier plan pluriannuel d'investissements (PPI) adopté en février 2020 afin de poursuivre les investissements dont la réalisation opérationnelle est déjà engagée. Néanmoins, certaines priorités sont d'ores et déjà intégrées à cette proposition de budget pour 2021, conduisant à une progression des dépenses de +6,3 M€ par rapport à ce qui était initialement prévu, principalement pour la gestion urbaine des espaces publics.

Les dépenses d'équipement pour 2021 sont proposées pour un montant de 137,7 M€ (+5% par rapport au BP 2020) et les recettes d'équipement à 77,4 M€ (+25%) pour une charge nette de 60,3 M€ en baisse par rapport à 2020.

Elles sont réparties de la manière suivante :

Politiques publiques	Montant dépenses	Montant recettes	Coût net
Fabriquer la ville			
Aménagement des espaces publics	57 746 927	40 081 421	17 665 507
Aménagement urbain	12 908 887	21 047 815	- 8 138 928
Foncier	1 080 000	-	1 080 000
Habitat	12 638 927	928 842	11 710 085
Mobilité urbaine	9 159 276	1 663 750	7 495 526
Rénovation urbaine	10 027 471	7 033 092	2 994 379
Urbanisme réglementaire	400 000	16 337	383 663
Gestion urbaine des espaces publics			
Cadre de vie	17 856 761	2 097 001	15 759 760
Déchets	2 402 490	2 402 490	-
Eau	115 000	-	115 000
Politiques supports et moyens généraux			
Bâtiments et logistique	8 542 600	1 421 443	7 121 157
Commande publique et affaires juridiques	59 600	-	59 600

Système d'information	2 484 047	-	2 484 047
Stratégie pour le territoire			
Projet de territoire	230 000	-	230 000
Vivre ensemble et dynamique territoriale			
Développement économique	910 000	282 100	627 900
Lecture publique	1 123 492	408 506	714 986
Politique de la ville	31 100	20 816	10 284
TOTAL	137 716 578	77 403 612	60 322 966

2.1.1. Les dépenses d'équipement

➤ *L'aménagement des espaces publics et les mobilités*

La programmation des investissements accorde une part significative à l'aménagement des espaces publics (41,8 % des dépenses) avec entre la poursuite des projets opérationnellement engagés et les engagements pris (pour les jeux olympiques ou les pôles gares par exemple).

En 2021, au titre des priorités, il est proposé d'abonder le budget de 10% pour la réalisation d'aménagements cyclables et ainsi doubler le niveau du montant réalisé en 2020 (1 M€ au total) ;

Enfin, près de 7,5 M€ en charge nette sont consacrés aux projets de mobilité urbaine : accompagnement des pôles gares du Grand Paris Express, PACT T1, Tram T8, étude sur TCSP Stains, La Courneuve et Saint-Denis.

➤ *La gestion urbaine des espaces publics*

Plus de 13% des dépenses sur 2021 sont consacrées à la gestion urbaine des espaces publics (cadre de vie) avec principalement les politiques patrimoniales et les crédits courants déconcentrés (CCD) dont les enveloppes sont maintenues à hauteur de 6,6 M€. Ces crédits courants feront l'objet d'une nouvelle approche afin de les recentrer sur l'accompagnement des projets à l'initiative exclusive des villes, sans distinction entre voiries et espaces verts. Pour marquer cette évolution, ils s'appelleront désormais budgets locaux d'investissement (BLI).

Afin de marquer la priorité donnée à la gestion des espaces publics, des crédits supplémentaires sont proposés pour les opérations visant à l'amélioration du cadre de vie et de la quotidienneté :

- + 1 M€ pour les actions de rénovation de l'éclairage public dans un objectif de performance énergétique avec un ambitieux programme de remplacement de luminaires LED (3,1 M€ au total) ;
- + 0,9 M€ pour le renouvellement et l'acquisition de matériels de propreté et d'intervention sur l'espace public, y compris les espaces verts (2 M€ au total) ;
- + 0,4 M€ pour la remise à niveau, la sécurisation et le développement des aires de jeux et terrains de sports (0,7 M€ au total) ;
- + 1 M€ pour l'entretien de la voirie et les grosses réparations ou réfections (3 M€ au total) ;

Par ailleurs, il est proposé d'initier une politique ambitieuse de végétalisation de l'espace public en créant une nouvelle autorisation de programme (AP) « Politique du patrimoine arboré » dotée de 1,2 M€ en 2021, en complément de l'enveloppe de la politique patrimoniale des espaces verts qui est maintenue.

➤ *L'aménagement urbain*

L'avancement des opérations d'aménagement urbain représente 12,9 M€ en dépenses en 2021, soit près de 8% des dépenses d'équipement.

Il est également proposé, en ce début de mandat, où de nouvelles réflexions sont à engager d'augmenter fortement l'enveloppe pour les études opérationnelles des projets de voirie, d'espaces verts, de pôles gares ou des opérations du NPNRU avec la création d'une autorisation de programme spécifique dotée d'1,5 M€ en 2021.

Le budget 2021 tient également compte des opérations et programmes récurrents pour les acquisitions foncières (1,8 M€).

➤ *L'habitat et la rénovation urbaine*

La politique de l'habitat et celle de la rénovation urbaine représentent 18% des dépenses d'équipement. Avec près de 25 M€ de dépenses, elles recouvrent les dispositifs de lutte contre l'habitat indigne, le soutien aux bailleurs sociaux du territoire ainsi que les opérations de rénovation urbaines contractualisées avec l'ANRU.

Ce budget 2021 est particulièrement marqué par l'inscription de 10 M€ en dépenses consacrées aux premières opérations qui ont reçu l'aval de l'ANRU (Centre-ville Basilique à Saint-Denis, Fauvettes à Pierrefitte-sur-Seine), avec la finalisation en cours des opérations prévues dans le cadre du nouveau programme de rénovation urbaine (NPNRU). De plus, il est proposé, en matière de lutte contre l'habitat insalubre, d'augmenter de 50% les crédits du Fonds d'intervention pour les quartiers (FIQ), pour les porter à 1,5 M€ en 2021.

➤ *Bâtiments et systèmes d'information*

Près de 12 M€ sont consacrés en dépenses aux bâtiments et systèmes d'information pour accompagner les politiques publiques et moderniser nos moyens d'actions et l'offre de service aux habitants.

S'agissant de la politique de la lecture publique, 2021 verra la poursuite des investissements dans le cadre du programme bibliothèque numérique de référence (BNR) mais aussi des travaux de la médiathèque de Villetaneuse (inscrits avec les bâtiments et la logistique).

Le budget 2021 tient également compte des opérations et programmes récurrents pour les dépenses et travaux d'entretien de l'ensemble des bâtiments et équipements territoriaux, les acquisitions de matériels, d'outils ou encore en matière de systèmes d'informations.

Il est proposé que les crédits consacrés à l'amélioration des conditions de travail des agents et d'accueil des usagers dans nos équipements recevant du public sont abondés de + 0,4 M€ pour permettre de répondre aux besoins de sécurisation, de modernisation et d'adaptation des locaux.

2.1.2. Les recettes d'équipement

Les dépenses sont financées à hauteur de près de 49% par des recettes qui représentent un montant de 77,4 M€. Ce haut niveau de financement est particulièrement exceptionnel et il est lié à la perception d'un boni de la ZAC Landy Pleyel à hauteur de 16,7 M€ et au financement à hauteur de 73% du franchissement urbain Pleyel.

Les subventions perçues sont issues de différents dispositifs de financement : fonds européen, dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), co-financements de différents partenaires (ANRU, région, Etat, département).

2.2. Les autres recettes et dépenses définitives d'investissement

➤ *Le remboursement en capital de la dette*

L'encours de dette s'élève, au 1^{er} janvier 2021 à 387,8 M € et le remboursement en capital de la dette représente une charge de 41,5 M€ pour 2021, en évolution de +3,4%.

Remboursement capital de la dette	BP 2020	BP 2021	Evolution
<i>Dette transférée des villes</i>	1 452 682	1 385 122	-4,7%
<i>Capital</i>	38 637 381	40 069 333	3,7%
TOTAL	40 090 063	41 454 455	3,4%

Le rapport sur le budget primitif du budget principal s'accompagne d'une délibération de garantie d'emprunt auprès de l'Agence France Locale, nécessaire pour lancer des consultations auprès de cet organisme de financement des collectivités territoriales au cours de l'exercice.

➤ *Le fonds de compensation de la TVA*

Le FCTVA, calculé sur 80% des dépenses d'investissement au taux de 16,404%, est une source de financement importante pour nos investissements et s'élève à 12 M€ pour 2021.

3. Le financement et l'équilibre du budget

Compte-tenu des montants inscrits, le budget s'équilibre dans les conditions suivantes.

<i>Opérations réelles, hors gestion active de la dette en M €</i>	<i>BP 2020</i>	<i>BP 2021</i>	<i>Evolution</i>
<i>Recettes de fonctionnement (a)</i>	<i>343,1</i>	<i>348,1</i>	<i>1,5%</i>
<i>Dépenses de fonctionnement (b)</i>	<i>290</i>	<i>293,0</i>	<i>1,0%</i>
<i>Epargne brute (c = a - b)</i>	<i>53,1</i>	<i>55,1</i>	<i>3,8%</i>
<i>Dépenses d'investissement (d)</i>	<i>172,1</i>	<i>179,2</i>	<i>4,1%</i>
<i>Recettes définitives d'investissement (e)</i>	<i>65,2</i>	<i>89,4</i>	<i>37,1%</i>
<i>Besoin de financement (f = d - e)</i>	<i>106,9</i>	<i>89,8</i>	<i>-16,0%</i>
<i>Besoin d'emprunt (g = f - c)</i>	<i>53,8</i>	<i>34,7</i>	<i>-35,5%</i>

L'épargne brute s'élève à 55,1 M€ en 2021, soit un niveau en hausse de 3,8% par rapport au BP 2020.

Le besoin d'emprunt est estimé à 34,7 M€ en 2021 en diminution de -35,5% par rapport à celui du BP 2020 du fait de la recette exceptionnelle du boni de la ZAC Landy Pleyel. Il permettra à la collectivité de se désendetter encore cette année et ainsi améliorer notre prospective financière.

L'équilibre du budget, au sens de l'article L.1612-4 du code général des collectivités territoriales, est assuré puisque l'épargne brute est suffisante pour couvrir la dotation nette aux amortissements et que les ressources propres (épargne brute et FCTVA, soit 67 M€) sont supérieures aux 41,5 M€ de remboursement en capital de la dette.

A l'issue de cette préparation budgétaire, les deux principaux ratios permettant de mesurer la solvabilité de la collectivité s'établissent de la manière suivante :

- Taux d'épargne brute (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement) = 15,8%. Ce ratio, en indiquant la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette, exprime les marges de manœuvre disponibles en fonctionnement et détermine la capacité à investir. Il est généralement admis qu'un ratio supérieur à 8% est satisfaisant.
- Capacité de désendettement = 7 ans. Ce ratio détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il indique la capacité d'une structure à rembourser sa dette. Le seuil maximal de ce ratio a été fixé à 12 ans dans le cadre de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022.

Il est demandé au Conseil de territoire de se prononcer sur :

- **Le budget primitif 2020 pour le budget principal**
- **Le maintien du taux de CFE à 38,49 %**
- **La garantie d'emprunt octroyée à l'Agence France Locale pour la durée du mandat**

REPUBLIQUE FRANÇAISE

AUTRE - EPT Plaine Commune (1)

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20005786700018

POSTE COMPTABLE : Trésorerie Saint-Denis municipale

M. 14

Budget primitif (projet de budget)

voté par nature

BUDGET : Budget Principal (3)

ANNEE 2021

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	18
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	20
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	24
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	27

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	171
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	180
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	202
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	244
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	245
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	246
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	248
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	249
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	250
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	251
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	252

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	260
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	265
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
--	------------

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 20005786700	EPT Plaine Commune Budget Principal	BP (projet de budget) 2021
----------------------------------	--	---

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	437 806
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 315,86	0
2	Produit des impositions directes/population	232,56	0
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	835,78	0
4	Dépenses d'équipement brut/population	442,70	0
5	Encours de dette/population	0	0
6	DGF/population	0	0
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	33,79 %	NaN %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	180,11 %	NaN %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	52,97 %	NaN %
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0 %	NaN %

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :
7588

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) budgétaires Délibération n° 0004/06 du 31/01/2006.

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V	O		
T	E		
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	348 794 990,00	348 794 990,00
+		+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
E	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		348 794 990,00	348 794 990,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	O		
T	E		
	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	180 460 184,00	180 460 184,00
+		+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
E	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		180 460 184,00	180 460 184,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	529 255 174,00	529 255 174,00
----------------------------	----------------	----------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	112 099 649,00	0,00	116 781 879,00	0,00	116 781 879,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	97 297 530,00	0,00	97 351 915,00	0,00	97 351 915,00
014	Atténuations de produits	63 127 197,00	0,00	62 684 655,00	0,00	62 684 655,00
65	Autres charges de gestion courante	9 639 800,00	0,00	9 125 807,00	0,00	9 125 807,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	110 635,00	0,00	156 000,00	0,00	156 000,00
Total des dépenses de gestion courante		282 274 811,00	0,00	286 100 256,00	0,00	286 100 256,00
66	Charges financières	7 541 750,00	0,00	6 645 440,00	0,00	6 645 440,00
67	Charges exceptionnelles	153 628,00	0,00	292 200,00	0,00	292 200,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		289 970 189,00	0,00	293 037 896,00	0,00	293 037 896,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	25 877 717,00		26 757 703,00	0,00	26 757 703,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	27 946 244,00		28 999 391,00	0,00	28 999 391,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		53 823 961,00		55 757 094,00	0,00	55 757 094,00
TOTAL		343 794 150,00	0,00	348 794 990,00	0,00	348 794 990,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	348 794 990,00
--	-----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	490 000,00	0,00	490 000,00	0,00	490 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	9 166 651,00	0,00	8 654 932,00	0,00	8 654 932,00
73	Impôts et taxes	190 863 124,00	0,00	184 723 781,00	0,00	184 723 781,00
74	Dotations et participations	141 762 712,00	0,00	153 430 727,00	0,00	153 430 727,00
75	Autres produits de gestion courante	820 500,00	0,00	826 000,00	0,00	826 000,00
Total des recettes de gestion courante		343 102 987,00	0,00	348 125 440,00	0,00	348 125 440,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		343 102 987,00	0,00	348 125 440,00	0,00	348 125 440,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	691 163,00		669 550,00	0,00	669 550,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		691 163,00		669 550,00	0,00	669 550,00
TOTAL		343 794 150,00	0,00	348 794 990,00	0,00	348 794 990,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	348 794 990,00
--	-----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	55 087 544,00
---	----------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

EPT Plaine Commune - Budget Principal - BP (projet de budget) - 2021

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	100 000,00	0,00	175 000,00	0,00	175 000,00
204	Subventions d'équipement versées	536 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	130 463 986,00	0,00	137 387 577,00	0,00	137 387 577,00
	Total des dépenses d'équipement	131 099 986,00	0,00	137 562 577,00	0,00	137 562 577,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	29 001,00	0,00	29 001,00
16	Emprunts et dettes assimilées	70 165 035,00	0,00	41 473 456,00	0,00	41 473 456,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	125 000,00	0,00	125 000,00	0,00	125 000,00
27	Autres immobilisations financières	812 600,00	0,00	600 600,00	0,00	600 600,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	71 102 635,00	0,00	42 228 057,00	0,00	42 228 057,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	202 202 621,00	0,00	179 790 634,00	0,00	179 790 634,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	691 163,00		669 550,00	0,00	669 550,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	691 163,00		669 550,00	0,00	669 550,00
	TOTAL	202 893 784,00	0,00	180 460 184,00	0,00	180 460 184,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	180 460 184,00
---	-----------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	38 382 279,00	0,00	54 595 808,00	0,00	54 595 808,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	83 904 174,00	0,00	37 082 967,00	0,00	37 082 967,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	6 255 500,00	0,00	394 346,00	0,00	394 346,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	16 754 993,00	0,00	16 754 993,00
	Total des recettes d'équipement	128 541 953,00	0,00	108 828 114,00	0,00	108 828 114,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	8 000 000,00	0,00	12 000 000,00	0,00	12 000 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	19 000,00	0,00	19 000,00	0,00	19 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	800 000,00	0,00	600 000,00	0,00	600 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	11 579 370,00	0,00	3 254 000,00	0,00	3 254 000,00
	Total des recettes financières	20 398 370,00	0,00	15 873 000,00	0,00	15 873 000,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	129 500,00	0,00	1 976,00	0,00	1 976,00
	Total des recettes réelles d'investissement	149 069 823,00	0,00	124 703 090,00	0,00	124 703 090,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	25 877 717,00		26 757 703,00	0,00	26 757 703,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	27 946 244,00		28 999 391,00	0,00	28 999 391,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00

EPT Plaine Commune - Budget Principal - BP (projet de budget) - 2021

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	Total des recettes d'ordre d'investissement	53 823 961,00		55 757 094,00	0,00	55 757 094,00
	TOTAL	202 893 784,00	0,00	180 460 184,00	0,00	180 460 184,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	180 460 184,00
---	----------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	55 087 544,00
--	---------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	116 781 879,00		116 781 879,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	97 351 915,00		97 351 915,00
014	Atténuations de produits	62 684 655,00		62 684 655,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	9 125 807,00		9 125 807,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	156 000,00		156 000,00
66	Charges financières	6 645 440,00	0,00	6 645 440,00
67	Charges exceptionnelles	292 200,00	0,00	292 200,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	28 999 391,00	28 999 391,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		26 757 703,00	26 757 703,00
Dépenses de fonctionnement – Total		293 037 896,00	55 757 094,00	348 794 990,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	348 794 990,00
--	-----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	29 001,00	669 550,00	698 551,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	41 473 456,00	0,00	41 473 456,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	137 387 577,00		137 387 577,00
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	175 000,00	0,00	175 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	125 000,00	0,00	125 000,00
27	Autres immobilisations financières	600 600,00	0,00	600 600,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		179 790 634,00	669 550,00	180 460 184,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	180 460 184,00
---	-----------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	490 000,00		490 000,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	8 654 932,00		8 654 932,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	184 723 781,00		184 723 781,00
74	Dotations et participations	153 430 727,00		153 430 727,00
75	Autres produits de gestion courante	826 000,00	0,00	826 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	669 550,00	669 550,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		348 125 440,00	669 550,00	348 794 990,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	348 794 990,00
--	-----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	12 000 000,00	0,00	12 000 000,00
13	Subventions d'investissement	54 595 808,00	0,00	54 595 808,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	37 101 967,00	0,00	37 101 967,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	394 346,00	0,00	394 346,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	16 754 993,00	0,00	16 754 993,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	600 000,00	0,00	600 000,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		28 999 391,00	28 999 391,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	1 976,00	0,00	1 976,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>		26 757 703,00	26 757 703,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	3 254 000,00		3 254 000,00
Recettes d'investissement – Total		124 703 090,00	55 757 094,00	180 460 184,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	180 460 184,00
---	-----------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	112 099 649,00	116 781 879,00	0,00
60228	Autres fournitures consommables	4 000,00	4 000,00	0,00
60611	Eau et assainissement	493 152,00	472 652,00	0,00
60612	Energie - Electricité	4 008 337,00	4 220 837,00	0,00
60613	Chauffage urbain	73 000,00	73 000,00	0,00
60621	Combustibles	0,00	175 000,00	0,00
60622	Carburants	1 091 500,00	1 063 500,00	0,00
60623	Alimentation	49 988,00	49 888,00	0,00
60624	Produits de traitement	36 595,00	38 895,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	487 495,00	645 645,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	520 793,00	563 462,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	1 896 193,00	1 773 429,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	231 285,00	257 014,00	0,00
60636	Vêtements de travail	245 930,00	319 430,00	0,00
6064	Fournitures administratives	129 197,00	125 543,00	0,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	1 225 900,00	1 195 900,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	646 392,00	613 392,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	53 207 882,00	58 326 819,00	0,00
6132	Locations immobilières	881 747,00	886 247,00	0,00
6135	Locations mobilières	1 426 529,00	1 397 452,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	335 300,00	280 453,00	0,00
61521	Entretien terrains	5 277 664,00	5 234 641,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	1 239 325,00	1 194 225,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	30 000,00	30 000,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	17 190 781,00	17 415 954,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	1 726 132,00	1 711 232,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	1 021 728,00	1 140 614,00	0,00
6156	Maintenance	2 006 711,00	1 846 176,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	1 142 020,00	1 108 000,00	0,00
617	Etudes et recherches	798 856,00	833 595,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	424 900,00	425 100,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	1 281 000,00	1 118 000,00	0,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	15 900,00	15 882,00	0,00
6188	Autres frais divers	3 066 428,00	2 965 116,00	0,00
6226	Honoraires	550 960,00	710 435,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	25 000,00	14 000,00	0,00
6228	Divers	616 700,00	504 600,00	0,00
6231	Annonces et insertions	162 050,00	152 400,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	447 524,00	425 324,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	54 800,00	35 067,00	0,00
6237	Publications	1 149 500,00	1 109 500,00	0,00
6238	Divers	336 500,00	264 500,00	0,00
6247	Transports collectifs	49 100,00	26 650,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	88 660,00	59 702,00	0,00
6255	Frais de déménagement	35 000,00	25 000,00	0,00
6256	Missions	30 000,00	35 000,00	0,00
6257	Réceptions	261 150,00	218 450,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	110 000,00	110 000,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	302 111,00	272 111,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	40 000,00	30 000,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	286 400,00	260 597,00	0,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	45 700,00	35 200,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	1 437 800,00	1 552 728,00	0,00
6284	Redevances pour services rendus	11 000,00	11 000,00	0,00
62872	Remb. frais au budget annexe	1 250 000,00	1 250 000,00	0,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	517 395,00	115 363,00	0,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	5 000,00	89 000,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	1 638 909,00	1 560 029,00	0,00
63512	Taxes foncières	337 500,00	297 000,00	0,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	1 000,00	1 000,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	11 100,00	9 600,00	0,00
6358	Autres droits	78 000,00	78 400,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	8 130,00	8 130,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	97 297 530,00	97 351 915,00	0,00
6331	Versement mobilité	942 459,00	898 086,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	847 033,00	823 650,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	39 459 940,00	41 411 470,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	3 280 583,00	3 206 119,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	14 247 570,00	13 914 549,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
64131	Rémunérations non tit.	10 191 344,00	9 802 729,00	0,00
64138	Autres indemnités non tit.	3 285 186,00	3 170 038,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	278 445,00	260 296,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	10 973 293,00	10 653 128,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	12 159 562,00	11 855 724,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	673 865,00	645 811,00	0,00
64731	Allocations chômage versées directement	416 953,00	408 849,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	329 491,00	280 558,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	125 417,00	20 908,00	0,00
6488	Autres charges	86 389,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	63 127 197,00	62 684 655,00	0,00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	6 184 981,00	5 915 952,00	0,00
73928	Autres prél. pour revers. de fiscalité	350 000,00	200 000,00	0,00
7439	Revers. de la dotation d'équilibre	56 592 216,00	56 568 703,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	9 639 800,00	9 125 807,00	0,00
6531	Indemnités	737 568,00	520 000,00	0,00
6532	Frais de mission	1 000,00	1 000,00	0,00
6533	Cotisations de retraite	70 000,00	50 000,00	0,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	180 000,00	128 000,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	125 000,00	125 000,00	0,00
65548	Autres contributions	2 450 000,00	2 470 000,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	6 076 232,00	5 831 807,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	110 635,00	156 000,00	0,00
6561	Frais de personnel	110 635,00	156 000,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		282 274 811,00	286 100 256,00	0,00
66	Charges financières (b)	7 541 750,00	6 645 440,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	7 100 000,00	6 224 679,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	50 000,00	50 000,00	0,00
661131	Remb. Int. emprunt transf. Cnes du GFP	361 750,00	310 761,00	0,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	30 000,00	60 000,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	153 628,00	292 200,00	0,00
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	5 000,00	5 700,00	0,00
6712	Amendes fiscales et pénales	500,00	500,00	0,00
6713	Secours et dots	2 300,00	10 000,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	145 828,00	145 000,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	131 000,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		289 970 189,00	293 037 896,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	25 877 717,00	26 757 703,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	27 946 244,00	28 999 391,00	0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporables	27 946 244,00	28 999 391,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		53 823 961,00	55 757 094,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		53 823 961,00	55 757 094,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		343 794 150,00	348 794 990,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	348 794 990,00
--	-----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	100 000,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	50 000,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	50 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES				A2
Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	490 000,00	490 000,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	290 000,00	200 000,00	0,00
6459	Rembours charges SS et prévoyance	200 000,00	290 000,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	9 166 651,00	8 654 932,00	0,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	2 614 062,00	2 684 274,00	0,00
70328	Autres droits stationnement et location	76 646,00	77 479,00	0,00
7037	Contribution pour dégradation des voies	265 000,00	265 000,00	0,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	111 335,00	95 000,00	0,00
704	Travaux	174 900,00	175 908,00	0,00
70613	Redevance enlèvement déchets industriels	3 140 000,00	2 703 000,00	0,00
70688	Autres prestations de services	30 000,00	35 000,00	0,00
7078	Autres marchandises	68 000,00	77 000,00	0,00
70872	Remb. frais B.A. et régies municipales	120 000,00	120 000,00	0,00
70875	Remb. frais par les communes du GFP	2 541 708,00	2 396 271,00	0,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	25 000,00	26 000,00	0,00
73	Impôts et taxes	190 863 124,00	184 723 781,00	0,00
73111	Impôts directs locaux	112 861 897,00	101 817 736,00	0,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	2 257 238,00	2 415 604,00	0,00
73221	FNGIR	15 427 719,00	15 427 719,00	0,00
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	4 090 910,00	4 090 911,00	0,00
7331	Taxe enlèvement ordures ménagères et ass	54 525 360,00	60 271 811,00	0,00
7362	Taxes de séjour	1 700 000,00	700 000,00	0,00
74	Dotations et participations	141 762 712,00	153 430 727,00	0,00
744	FCTVA	2 800 000,00	2 800 000,00	0,00
74718	Autres participations Etat	3 305 745,00	3 527 240,00	0,00
7472	Participat° Régions	25 984,00	0,00	0,00
7473	Participat° Départements	3 543 889,00	3 018 372,00	0,00
74748	Participat° Autres communes	25 000,00	0,00	0,00
74752	Recettes/fonds compens ch territoriales	119 511 303,00	119 700 626,00	0,00
74758	Participat° Autres groupements	18 000,00	30 600,00	0,00
7477	Participat° Budget communautaire et FS	650 000,00	650 000,00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	1 065 572,00	1 170 397,00	0,00
748313	Dotat° de compensation de la TP	7 781 562,00	7 866 441,00	0,00
74833	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	3 035 657,00	14 667 051,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	820 500,00	826 000,00	0,00
752	Revenus des immeubles	551 000,00	580 000,00	0,00
757	Redevances versées par fermiers, conces.	246 000,00	246 000,00	0,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	23 500,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		343 102 987,00	348 125 440,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		343 102 987,00	348 125 440,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	691 163,00	669 550,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	691 163,00	669 550,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		691 163,00	669 550,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		343 794 150,00	348 794 990,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	348 794 990,00
--	-----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

EPT Plaine Commune - Budget Principal - BP (projet de budget) - 2021

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	100 000,00	175 000,00	0,00
2031	Frais d'études	100 000,00	175 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	536 000,00	0,00	0,00
204172	Autres EPL : Bâtiments, installations	536 000,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
00557	Opération d'équipement n° 00557 (5)	0,00	1 195 000,00	0,00
00558	Opération d'équipement n° 00558 (5)	0,00	1 534 000,00	0,00
00559	Opération d'équipement n° 00559 (5)	0,00	23 500,00	0,00
118	Opération d'équipement n° 118 (5)	1 100 000,00	200 000,00	0,00
124	Opération d'équipement n° 124 (5)	413 917,00	340 000,00	0,00
154	Opération d'équipement n° 154 (5)	120 000,00	0,00	0,00
158	Opération d'équipement n° 158 (5)	75 000,00	1 717 591,00	0,00
163	Opération d'équipement n° 163 (5)	65 649,00	0,00	0,00
165	Opération d'équipement n° 165 (5)	200 000,00	125 000,00	0,00
176	Opération d'équipement n° 176 (5)	90 000,00	60 000,00	0,00
192	Opération d'équipement n° 192 (5)	155 974,00	3 575,00	0,00
216	Opération d'équipement n° 216 (5)	1 125 441,00	2 000 000,00	0,00
217	Opération d'équipement n° 217 (5)	1 806 985,00	2 059 490,00	0,00
221	Opération d'équipement n° 221 (5)	25 000,00	0,00	0,00
224	Opération d'équipement n° 224 (5)	580 000,00	0,00	0,00
233	Opération d'équipement n° 233 (5)	1 656 450,00	142 525,00	0,00
236	Opération d'équipement n° 236 (5)	1 162 495,00	50 000,00	0,00
238	Opération d'équipement n° 238 (5)	2 005 000,00	957 304,00	0,00
239	Opération d'équipement n° 239 (5)	286 919,00	0,00	0,00
241	Opération d'équipement n° 241 (5)	332 000,00	150 000,00	0,00
254	Opération d'équipement n° 254 (5)	551 201,00	630 000,00	0,00
262	Opération d'équipement n° 262 (5)	0,00	0,00	0,00
269	Opération d'équipement n° 269 (5)	18 613,00	0,00	0,00
271	Opération d'équipement n° 271 (5)	250 000,00	250 000,00	0,00
272	Opération d'équipement n° 272 (5)	274 000,00	248 606,00	0,00
278	Opération d'équipement n° 278 (5)	442 500,00	50 000,00	0,00
279	Opération d'équipement n° 279 (5)	1 770 000,00	3 050 000,00	0,00
297	Opération d'équipement n° 297 (5)	50 000,00	50 000,00	0,00
300	Opération d'équipement n° 300 (5)	639 900,00	639 100,00	0,00
301	Opération d'équipement n° 301 (5)	170 000,00	170 000,00	0,00
302	Opération d'équipement n° 302 (5)	518 400,00	518 400,00	0,00
303	Opération d'équipement n° 303 (5)	69 000,00	69 000,00	0,00
304	Opération d'équipement n° 304 (5)	423 144,00	423 144,00	0,00
305	Opération d'équipement n° 305 (5)	309 825,00	309 825,00	0,00
306	Opération d'équipement n° 306 (5)	1 969 200,00	1 969 200,00	0,00
307	Opération d'équipement n° 307 (5)	388 314,00	388 314,00	0,00
308	Opération d'équipement n° 308 (5)	103 275,00	103 275,00	0,00
309	Opération d'équipement n° 309 (5)	129 600,00	129 600,00	0,00
310	Opération d'équipement n° 310 (5)	12 200,00	12 200,00	0,00
311	Opération d'équipement n° 311 (5)	105 786,00	105 786,00	0,00
312	Opération d'équipement n° 312 (5)	54 675,00	54 675,00	0,00
313	Opération d'équipement n° 313 (5)	428 490,00	428 490,00	0,00
314	Opération d'équipement n° 314 (5)	68 526,00	68 526,00	0,00
315	Opération d'équipement n° 315 (5)	18 225,00	18 225,00	0,00
320	Opération d'équipement n° 320 (5)	0,00	15 000,00	0,00
327	Opération d'équipement n° 327 (5)	1 000 000,00	989 750,00	0,00
328	Opération d'équipement n° 328 (5)	1 000 000,00	652 241,00	0,00
333	Opération d'équipement n° 333 (5)	2 753 200,00	1 607 400,00	0,00
336	Opération d'équipement n° 336 (5)	300 000,00	300 000,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
337	Opération d'équipement n° 337 (5)	245 000,00	245 000,00	0,00
357	Opération d'équipement n° 357 (5)	2 000 000,00	1 500 000,00	0,00
361	Opération d'équipement n° 361 (5)	336 000,00	0,00	0,00
363	Opération d'équipement n° 363 (5)	1 390 300,00	1 000 000,00	0,00
372	Opération d'équipement n° 372 (5)	20 000,00	15 000,00	0,00
378	Opération d'équipement n° 378 (5)	1 175 000,00	1 304 000,00	0,00
383	Opération d'équipement n° 383 (5)	3 055 000,00	3 130 000,00	0,00
391	Opération d'équipement n° 391 (5)	130 000,00	60 000,00	0,00
393	Opération d'équipement n° 393 (5)	454 630,00	181 100,00	0,00
395	Opération d'équipement n° 395 (5)	1 564 175,00	140 000,00	0,00
407	Opération d'équipement n° 407 (5)	350 000,00	70 000,00	0,00
411	Opération d'équipement n° 411 (5)	104 999,00	0,00	0,00
416	Opération d'équipement n° 416 (5)	126 800,00	50 000,00	0,00
421	Opération d'équipement n° 421 (5)	60 000,00	50 002,00	0,00
425	Opération d'équipement n° 425 (5)	205 000,00	70 000,00	0,00
429	Opération d'équipement n° 429 (5)	150 000,00	150 000,00	0,00
430	Opération d'équipement n° 430 (5)	750 000,00	344 000,00	0,00
439	Opération d'équipement n° 439 (5)	260 500,00	268 000,00	0,00
441	Opération d'équipement n° 441 (5)	800 000,00	515 000,00	0,00
443	Opération d'équipement n° 443 (5)	712 800,00	712 800,00	0,00
444	Opération d'équipement n° 444 (5)	178 200,00	178 200,00	0,00
456	Opération d'équipement n° 456 (5)	131 375,50	50 000,00	0,00
459	Opération d'équipement n° 459 (5)	737 000,00	276 000,00	0,00
460	Opération d'équipement n° 460 (5)	26 000,00	32 400,00	0,00
464	Opération d'équipement n° 464 (5)	21 272 488,00	47 500 000,00	0,00
467	Opération d'équipement n° 467 (5)	1 245 680,00	58 600,00	0,00
468	Opération d'équipement n° 468 (5)	200 000,00	0,00	0,00
469	Opération d'équipement n° 469 (5)	4 750 000,00	4 970 000,00	0,00
473	Opération d'équipement n° 473 (5)	30 000,00	6 716,00	0,00
475	Opération d'équipement n° 475 (5)	450 000,00	550 000,00	0,00
476	Opération d'équipement n° 476 (5)	1 401 774,00	2 557 252,00	0,00
484	Opération d'équipement n° 484 (5)	50 000,00	0,00	0,00
485	Opération d'équipement n° 485 (5)	800 000,00	1 000 000,00	0,00
486	Opération d'équipement n° 486 (5)	0,00	1 000 000,00	0,00
487	Opération d'équipement n° 487 (5)	3 066 497,00	2 000 000,00	0,00
489	Opération d'équipement n° 489 (5)	1 350 000,00	0,00	0,00
490	Opération d'équipement n° 490 (5)	1 500 000,00	500 000,00	0,00
492	Opération d'équipement n° 492 (5)	807 100,00	1 073 492,00	0,00
494	Opération d'équipement n° 494 (5)	25 000,00	0,00	0,00
495	Opération d'équipement n° 495 (5)	50 000,00	25 000,00	0,00
496	Opération d'équipement n° 496 (5)	725 647,00	1 810 431,00	0,00
497	Opération d'équipement n° 497 (5)	48 257,00	0,00	0,00
498	Opération d'équipement n° 498 (5)	2 460 000,00	2 220 000,00	0,00
500	Opération d'équipement n° 500 (5)	150 000,00	0,00	0,00
501	Opération d'équipement n° 501 (5)	1 665 000,00	1 972 600,00	0,00
502	Opération d'équipement n° 502 (5)	4 935 000,00	4 935 000,00	0,00
503	Opération d'équipement n° 503 (5)	2 312 697,00	1 280 000,00	0,00
504	Opération d'équipement n° 504 (5)	2 499 999,90	2 500 000,00	0,00
505	Opération d'équipement n° 505 (5)	796 000,00	400 000,00	0,00
506	Opération d'équipement n° 506 (5)	50 000,00	0,00	0,00
507	Opération d'équipement n° 507 (5)	50 000,00	0,00	0,00
508	Opération d'équipement n° 508 (5)	8 315 591,00	342 600,00	0,00
509	Opération d'équipement n° 509 (5)	1 037 076,00	1 037 076,00	0,00
510	Opération d'équipement n° 510 (5)	1 352 839,00	2 487 747,00	0,00
511	Opération d'équipement n° 511 (5)	400 000,00	500 000,00	0,00
512	Opération d'équipement n° 512 (5)	207 800,00	300 000,00	0,00
513	Opération d'équipement n° 513 (5)	0,00	510 993,00	0,00
516	Opération d'équipement n° 516 (5)	300 000,00	300 000,00	0,00
517	Opération d'équipement n° 517 (5)	250 000,00	100 000,00	0,00
518	Opération d'équipement n° 518 (5)	775 000,00	1 000 000,00	0,00
519	Opération d'équipement n° 519 (5)	925 000,00	1 000 000,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
520	Opération d'équipement n° 520 (5)	1 366 968,00	928 842,00	0,00
521	Opération d'équipement n° 521 (5)	330 000,00	315 000,00	0,00
522	Opération d'équipement n° 522 (5)	10 000,00	20 000,00	0,00
523	Opération d'équipement n° 523 (5)	898 744,00	300 628,00	0,00
526	Opération d'équipement n° 526 (5)	492 600,00	220 000,00	0,00
527	Opération d'équipement n° 527 (5)	130 000,00	0,00	0,00
530	Opération d'équipement n° 530 (5)	267 872,60	0,00	0,00
532	Opération d'équipement n° 532 (5)	142 500,00	85 000,00	0,00
533	Opération d'équipement n° 533 (5)	50 000,00	0,00	0,00
534	Opération d'équipement n° 534 (5)	40 000,00	115 000,00	0,00
535	Opération d'équipement n° 535 (5)	778 080,00	2 421 800,00	0,00
536	Opération d'équipement n° 536 (5)	909 642,00	430 000,00	0,00
538	Opération d'équipement n° 538 (5)	297 564,00	500 000,00	0,00
540	Opération d'équipement n° 540 (5)	45 000,00	90 000,00	0,00
541	Opération d'équipement n° 541 (5)	80 000,00	0,00	0,00
542	Opération d'équipement n° 542 (5)	265 000,00	425 000,00	0,00
543	Opération d'équipement n° 543 (5)	120 000,00	0,00	0,00
544	Opération d'équipement n° 544 (5)	304 045,00	50 000,00	0,00
545	Opération d'équipement n° 545 (5)	500 000,00	50 000,00	0,00
548	Opération d'équipement n° 548 (5)	70 000,00	0,00	0,00
549	Opération d'équipement n° 549 (5)	100 000,00	100 000,00	0,00
550	Opération d'équipement n° 550 (5)	12 809 000,00	9 503 471,00	0,00
551	Opération d'équipement n° 551 (5)	100 000,00	150 000,00	0,00
552	Opération d'équipement n° 552 (5)	120 000,00	50 000,00	0,00
553	Opération d'équipement n° 553 (5)	50 000,00	285 000,00	0,00
554	Opération d'équipement n° 554 (5)	164 850,00	60 000,00	0,00
555	Opération d'équipement n° 555 (5)	1 100 085,00	1 100 085,00	0,00
556	Opération d'équipement n° 556 (5)	21 778,00	40 000,00	0,00
64	Opération d'équipement n° 64 (5)	50 000,00	0,00	0,00
75	Opération d'équipement n° 75 (5)	552 128,00	150 000,00	0,00
81	Opération d'équipement n° 81 (5)	745 000,00	600 000,00	0,00
82	Opération d'équipement n° 82 (5)	1 217 000,00	1 080 000,00	0,00
96	Opération d'équipement n° 96 (5)	100 000,00	230 000,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		131 099 986,00	137 562 577,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	29 001,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	29 001,00	0,00
1327	Subv. non transf. Budget communautaire	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	70 165 035,00	41 473 456,00	0,00
16318	Autres emprunts obligataires	100 000,00	100 000,00	0,00
1641	Emprunts en euros	35 200 000,00	36 575 981,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	3 393 353,00	3 393 353,00	0,00
16449	Opérat° de tirage sur ligne trésorerie	30 000 000,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	19 000,00	19 000,00	0,00
168741	Dettes - Communes membres du GFP	1 452 682,00	1 385 122,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	125 000,00	125 000,00	0,00
261	Titres de participation	125 000,00	125 000,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	812 600,00	600 600,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	812 600,00	600 600,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		71 102 635,00	42 228 057,00	0,00
4581064	DEP - Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
4581105	DEP - Opérations pour compte de Tiers (6)	0,00	0,00	0,00
4581254	Op° pour compte de tiers (Parc de La République) (6)	0,00	0,00	0,00
4581270	DEP - Opérations pour compte de Tiers (6)	0,00	0,00	0,00
4581297	DEP - Opérations pour compte de Tiers (6)	0,00	0,00	0,00
4581302	Réhabilitation city stade rue de l'avenir (6)	0,00	0,00	0,00
4581378	Opération pour le compte de tiers (aménagement des abords du DOJO) (6)	0,00	0,00	0,00
4581421	Op° pour compte de tiers Tangentielle Nord (6)	0,00	0,00	0,00

EPT Plaine Commune - Budget Principal - BP (projet de budget) - 2021

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
4581434	DEP - Opérations pour compte de Tiers (6)	0,00	0,00	0,00
4581467	DEP - Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		202 202 621,00	179 790 634,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	691 163,00	669 550,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	691 163,00	669 550,00	0,00
13913	Sub. transf cpte résult. Départements	7 454,00	0,00	0,00
139158	Sub. transf cpte résult. Autres groupés	23 647,00	9 488,00	0,00
13932	Sub. transf cpte résult. Amendes police	660 062,00	660 062,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		691 163,00	669 550,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		202 893 784,00	180 460 184,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	180 460 184,00
---	-----------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	38 382 279,00	54 595 808,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	406 503,00	406 503,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	37 000,00	0,00	0,00
13141	Subv. transf. Communes membres du GFP	364 000,00	610 000,00	0,00
13151	Subv. transf. GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00
1316	Subv. transf. Autres E.P.L.	0,00	93 545,00	0,00
1317	Subv. transf. Budget communautaire, FS	0,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	3 000,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	9 964 166,00	40 542 683,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	1 572 567,00	1 601 474,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00
13241	Subv. non transf. Communes du GFP	1 149 450,00	16 337,00	0,00
13248	Subv. non transf. Autres communes	0,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00
13258	Subv. non transf. Autres groupements	0,00	0,00	0,00
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	18 500,00	658,00	0,00
1327	Subv. non transf. Budget communautaire	542 500,00	429 973,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	10 221 726,00	8 217 733,00	0,00
1332	Amendes de police transférables	2 000 000,00	0,00	0,00
1337	Dot. de soutien à l'investissement local	0,00	0,00	0,00
1338	Autres fonds équip. transférables	12 105 867,00	2 673 902,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	83 904 174,00	37 082 967,00	0,00
1641	Emprunts en euros	53 904 174,00	37 082 967,00	0,00
16449	Opérat° de tirage sur ligne trésorerie	30 000 000,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
202	Frais réalisat° documents urbanisme	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	6 255 500,00	394 346,00	0,00
2041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	6 255 500,00	394 346,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	16 754 993,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	16 754 993,00	0,00
Total des recettes d'équipement		128 541 953,00	108 828 114,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	8 000 000,00	12 000 000,00	0,00
10222	FCTVA	8 000 000,00	12 000 000,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
1381	Subv non transf Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	0,00
1382	Subv non transf Régions	0,00	0,00	0,00
1383	Subv non transf Départements	0,00	0,00	0,00
1387	Subv non transf. Budget communautaire FS	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	19 000,00	19 000,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	800 000,00	600 000,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	800 000,00	600 000,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	11 579 370,00	3 254 000,00	0,00
Total des recettes financières		20 398 370,00	15 873 000,00	0,00
4581302	Réhabilitation city stade rue de l'avenir (5)	0,00	0,00	0,00
4581378	Opération pour le compte de tiers (aménagement des abords du DOJO) (5)	0,00	0,00	0,00
4582064	DEP - Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
4582105	REC - Opérations pour compte de Tiers (5)	111 000,00	659,00	0,00
4582254	Op° pour compte de tiers (Parc de La République) (5)	0,00	0,00	0,00

EPT Plaine Commune - Budget Principal - BP (projet de budget) - 2021

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
4582270	REC - Opérations pour compte de Tiers (5)	0,00	0,00	0,00
4582297	REC - Opérations pour compte de Tiers (5)	0,00	0,00	0,00
4582302	Réhabilitation city stade rue de l'avenir (5)	0,00	0,00	0,00
4582378	Opération pour le compte de tiers (aménagement des abords du DOJO) (5)	0,00	0,00	0,00
4582421	Op° pour compte de tiers Tangentielle Nord (5)	0,00	0,00	0,00
4582434	REC - Opérations pour compte de Tiers (5)	0,00	0,00	0,00
4582467	DEP - Opérations pour compte de tiers (5)	18 500,00	1 317,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		129 500,00	1 976,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		149 069 823,00	124 703 090,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	25 877 717,00	26 757 703,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	27 946 244,00	28 999 391,00	0,00
2802	Frais liés à la réalisation des document	187 640,00	213 936,00	0,00
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	33 334,00	33 334,00	0,00
2804131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	13 396,00	0,00	0,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	26 605,00	38 001,00	0,00
28041411	Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel	45 675,00	45 675,00	0,00
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	11 772,00	327 152,00	0,00
2804172	Autres EPL : Bâtiments, installations	3 794 399,00	3 871 324,00	0,00
2804182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	43 531,00	43 531,00	0,00
280421	Privé : Bien mobilier, matériel	3 834,00	3 834,00	0,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	9 799 336,00	10 290 959,00	0,00
2804412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	313 732,00	313 732,00	0,00
2804422	Sub nat privé - Bâtiments et installat°	17 780,00	17 780,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	528 999,00	506 156,00	0,00
28087	Immo. incorporelles reçues mise à dispo.	202 441,00	202 441,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	458 957,00	456 869,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	1 348 882,00	1 425 109,00	0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	2 461 924,00	2 361 785,00	0,00
28145	Construct° sol autrui - Installat° généré.	15 395,00	15 395,00	0,00
28152	Installations de voirie	2 432 348,00	2 607 125,00	0,00
281532	Réseaux d'assainissement	11 973,00	12 503,00	0,00
281533	Réseaux câblés	135 347,00	134 158,00	0,00
281534	Réseaux d'électrification	398 926,00	324 952,00	0,00
281538	Autres réseaux	143,00	143,00	0,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	54 307,00	51 814,00	0,00
281571	Matériel roulant	38 396,00	38 396,00	0,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	14 597,00	16 278,00	0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	160 006,00	163 660,00	0,00
281721	Plantat° arbres, arbustes (m. à dispo)	30 121,00	30 121,00	0,00
281751	Réseaux de voirie (m. à dispo)	374,00	374,00	0,00
281752	Installations de voirie (m. à dispo)	236 305,00	208 063,00	0,00
2817538	Autres réseaux (m. à dispo)	37 978,00	37 978,00	0,00
281757	Matériel, outillage voirie (m. à dispo)	47 737,00	32 299,00	0,00
281758	Autres installat°, matériel (m. à dispo)	51 267,00	49 427,00	0,00
281782	Matériel de transport (m. à dispo)	11 402,00	0,00	0,00
281784	Mobilier (m. à dispo)	2 768,00	1 386,00	0,00
281788	Autres immo. corporelles (m. à dispo)	13 207,00	9 686,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	187 452,00	184 459,00	0,00
28182	Matériel de transport	1 187 876,00	1 398 534,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	832 786,00	902 647,00	0,00
28184	Mobilier	486 565,00	459 129,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	2 266 731,00	2 169 246,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		53 823 961,00	55 757 094,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		53 823 961,00	55 757 094,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		202 893 784,00	180 460 184,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

EPT Plaine Commune - Budget Principal - BP (projet de budget) - 2021

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)			0,00
				=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				180 460 184,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *R/040 = DF 042*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *D/041 = RI 041*.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).